

Les actions des travailleurs sociaux de la Caf de la Seine-Saint-Denis sont réalisées dans le respect de trois valeurs : **le respect de la personne, la neutralité et la confiance.**

Pour qui ?

Je suis allocataire de la Caf et j'ai un ou des enfants à charge.

Comment ?

Je déclare un changement de situation à la Caf : séparation, veuvage, décès dans la famille, impayé de loyer, naissance de jumeaux... :

→ je n'ai aucune démarche à faire, un travailleur social de la Caf va me contacter.

À votre écoute

J'ai besoin d'un conseil personnalisé, d'une orientation, d'un accompagnement social :

→ je vais dans une agence familles et je demande à rencontrer un travailleur social > voir les coordonnées sur le caf.fr/Ma Caf/93000/Les points d'accueil de votre Caf

ou

→ je téléphone au travailleur social de la Caf au **01 49 35 47 48**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Plus d'informations sur caf.fr/Ma Caf

Je retrouve les aides de ma Caf dans les différentes rubriques du caf.fr/Ma Caf/93000 : Vie personnelle, Vie professionnelle, Logement, Handicap et Accident de vie.



Le service social spécialisé de la Caf

